

[Français]

LES AÉROPORTS

QUÉBEC—L'EMPLACEMENT DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL

M. Gérald Laniel (Beauharnois): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

M. l'Orateur: L'honorable député invoque-t-il le Règlement?

M. Laniel: Oui, monsieur l'Orateur.

Je voudrais tout simplement appeler votre attention sur le fait que je me suis levé une quinzaine de fois, et qu'on aurait peut-être le temps de me permettre de poser ma question à ce moment-ci.

M. l'Orateur: Je n'y vois aucune objection, si la Chambre permet à l'honorable député de le faire. Je dois dire que mon attention était plutôt dirigée vers la gauche de la Chambre.

M. Laniel: Ce serait tout de même la seule question qui aurait été permise du côté ministériel aujourd'hui, monsieur l'Orateur.

Je désire poser la question suivante à l'honorable ministre des Transports: Étant donné tout ce qui a été dit et écrit jusqu'ici sur ce sujet, l'honorable ministre des Transports pourrait-il assurer la Chambre que la décision relative au choix de l'emplacement du futur aéroport international tiendra d'abord compte des avantages économiques pour le pays, et, en deuxième lieu, des avantages réels pour les compagnies aériennes et les clients qui l'utiliseront?

M. l'Orateur: L'honorable député fait au ministre une représentation similaire à celles qui ont déjà été faites. Dans ce sens, je ne crois pas que la question soit recevable.

M. Laniel: Monsieur l'Orateur, je voudrais signaler que dans le cas d'une réponse affirmative, on aurait pu choisir un emplacement à l'ouest de Montréal, entre la circonscription de Stormont-Dundas et la métropole.

ORDRES DU JOUR INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES PRÊTS AIDANT AUX OPÉRATIONS DE PÊCHE

MODIFICATION TENDANT À SUBSTITUER LE TAUX PRESCRIT PAR LE GOUVERNEUR EN CONSEIL

La Chambre reprend l'examen, interrompu le mardi 21 janvier, de la motion de l'honorable M. Davis, tendant à la 2^e lec-

ture et au renvoi au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du bill n° C-151, modifiant la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je n'entends pas retarder l'adoption du bill n° C-151; je veux simplement dire quelques mots. J'ai suivi avec intérêt une partie du débat d'hier sur ce bill, qui vise à modifier la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Je ne répéterai pas les arguments déjà invoqués par plusieurs députés des provinces atlantiques au sujet de l'usage qu'on pourrait et devrait faire de cette mesure.

Une chose contre laquelle je voudrais protester auprès du ministre et du gouvernement actuel, c'est l'article de ce bill qui supprime le plafond de 5 p. 100 pour les taux d'intérêt et qui laisse au gouverneur en conseil le soin de fixer le taux d'intérêt que les pêcheurs devront payer pour les prêts qui leur seront consentis, aux termes de cette loi. Il me semble que le gouvernement, ici comme ailleurs, s'engage dans la mauvaise voie.

Un certain nombre de députés ont signalé que, à leur avis, les pêcheurs en général n'avaient pas recours à la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, et je suis absolument certain que l'augmentation des taux d'intérêt, qui sera inévitable si le plafond est supprimé, ne sera pas de nature à encourager les pêcheurs à contracter des emprunts en vertu de cette loi.

J'ai été ravi d'entendre le ministre et des députés signaler l'excellente réputation que les pêcheurs ont acquise quant au remboursement des prêts consentis aux termes de la loi. Je reconnais, avec d'autres députés, qu'on devrait en informer le public. Fait intéressant, en 13 ans, seulement 9 prêts, d'une valeur totale d'à peine plus de \$3,000, ont été perdus; je ne crois pas qu'il y ait au Canada un groupe qui ait égalé cela, et les pêcheurs et leurs associations peuvent être fiers de cet état de choses.

• (3.10 p.m.)

D'après les renseignements donnés à la Chambre hier, il me semble que les pêcheurs et les syndicats de pêcheurs au Canada ne tirent pas parti des prêts auxquels ce bill leur donne droit. J'aurais une ou deux questions à poser au ministre. Lui ou son ministère ont-ils cherché à savoir pourquoi les pêcheurs et leurs organisations n'ont pas recouru davantage à cette loi pour obtenir des prêts qui auraient aidé à leurs opérations de pêche? Ce ne serait que logique, il me semble, de la part